

Autres recommandations

Si ce programme de propriété publique ou coopérative de l'industrie de fabrication des machines agricoles, au Canada, n'est pas adopté, il faudra étudier quelles sont les autres propositions à préconiser au sujet du secteur privé de cette industrie.

Nous ferons au moins deux recommandations à ce propos. D'abord, que soit constitué un tribunal fédéral des prix des instruments aratoires ayant le pouvoir d'entreprendre, de son propre chef ou à la demande d'une association d'agriculteurs ou de tout autre groupe, des recherches sur le prix de tout instrument agricole, afin de déterminer si ce prix est justifié par le coût de fabrication, et, si nécessaire, de décider que ce prix soit diminué.

Deuxièmement, nous recommanderons la création d'un service technique consultatif qui pourrait être rattaché au tribunal fédéral sur les prix des machines agricoles, dont nous proposons la création, et qui étudierait constamment les répercussions des modifications de modèles et du grand nombre de modèles sur les frais de fabrication; ce service pourrait aussi recommander des mesures précises d'uniformisation des machines agricoles et des pièces. Nous croyons qu'aucune augmentation du prix des machines agricoles ne devrait être approuvée, à moins que les fabricants n'indiquent que des mesures appropriées ont été prises en vue d'uniformiser la production.

SECTION III

FRAIS DE TRANSPORT DES MACHINES AGRICOLES

Les grandes sources d'approvisionnement de machines agricoles pour l'Ouest du Canada sont Brantford et Hamilton, en Ontario, et divers centres de l'Iowa, de l'Illinois, du Michigan et du Wisconsin. En général, les machines agricoles doivent donc être expédiées à de grandes distances de l'endroit où elles sont fabriquées vers leurs destinations de l'Ouest canadien.

Les répercussions du tarif-marchandises sur le prix des machines agricoles ont toujours été une cause de soucis. En 1937, par exemple, le comité spécial de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur les prix des instruments aratoires a conclu que:

Dans l'Ouest canadien, en prenant Regina comme lieu de destination, les frais de transports des marchandises sur les instruments de fabrication canadienne constituaient environ 9 p. 100 du prix que les agriculteurs versent pour l'achat d'instruments aratoires¹.

Le détail de ces frais de transport nous est donné dans un tableau qui a pour titre: «État comparatif des prix de revient des instruments-types et données sur le produit des ventes.» Ce tableau montre qu'en ce qui concerne 35 catégories d'instruments-types fabriqués au Canada par quatre sociétés, pondérées d'après le volume des ventes pour les dix années qui vont de 1926 à 1935 inclusivement, 9.2 p. 100 du prix comptant de la marchandise livrée à la ferme (base de Regina) représentaient les frais de transport-marchandises depuis la fabrique².

Un autre tableau qui a pour titre: «État comparatif des prix de revient et des produits de la vente de tracteurs», fait voir que, pour la période de 1926 à 1935, les frais de transport, depuis l'usine jusqu'au cultivateur, à Regina, équivalaient à 5.58 p. 100 du prix de trois tracteurs de l'*International Harvester Company* (moyenne pondérée)³.

¹ Rapport du comité spécial de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur les prix des instruments aratoires 1937, page 1256 des procès-verbaux et des témoignages de ce comité.

² *Ib.*, page 1276.

³ *Ib.*, page 1278.